



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2017**

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

DECISIONS

- Il sera procédé au remplacement du poteau incendie défectueux, rue de la Bellevue.
Coût de l'opération : 3 592.90 € T.T.C.
- Suite à la dissolution du C.C.A.S., le bien appartenant à celui-ci est transféré à la commune. Odile LEMOY est désignée déléguée à la signature pour cet acte administratif.
- Le conseil accepte le transfert de trésorerie du C.C.A.S. au profit de la commune d'un montant de 3254.84 €.
- Suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes Terres Toulaises, considérant que les transferts de compétences ont été opérés, au 1^{er} janvier 2017 concomitamment à la fusion entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunal en matière d'adhésion au Syndicat Mixte du Grand Toulous, plan local d'urbanisme Intercommunal et zone d'activité la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil approuve le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- La nouvelle association « Les Jeunes Manonvillois » est parue au journal officiel le 19 septembre dernier. Le conseil accepte de verser une subvention de 300,00 € pour régler les factures de parution au journal officiel, d'assurance et de la mise en place d'activités.
- La commune renouvelle son adhésion à l'association des communes forestières de Meurthe et Moselle pour un montant de 90,00 €

INFORMATIONS

- La commune aidée de la Manonvilloise organise la Saint-Nicolas qui aura lieu le samedi 9 décembre, l'heure de la manifestation vous sera communiquée ultérieurement.
- La Communauté de Communes Terres Toulaises a voté un nouveau règlement concernant les ordures ménagères :
Un bac débordant est considéré non conforme, il sera compté 2 levées.
Un bac trop lourd risque de casser et d'engendrer un accident avec l'agent de collecte, il ne sera pas collecté.
Si la capacité de votre bac n'est pas suffisante, vous pouvez en changer son volume auprès de la CC2T au 03.83.43.23.76
Un sac de tri réutilisable par foyer est à disposition, vous pouvez vous le procurer en mairie aux heures de permanence.
- Les personnes intéressées pour faire du bois de chauffage au Réhaut Moulin et dans la Côte Morée, suite à la chute d'arbres, sont priées de s'adresser en mairie pour prendre connaissance du lieu où se trouvent ces arbres et faire une offre avant le 3 novembre 2017 à 19h. Ce bois sera attribué au plus offrant.
Il n'y aura pas d'affouage cet hiver.
- Des sachets de raticide sont mis à la disposition des habitants en cas de besoin.
- Recensement militaire : les jeunes de 16 ans sont invités à s'inscrire en mairie avant le 30 décembre 2017. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.
- Inscriptions sur la liste électorale : les nouveaux habitants et les jeunes de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 31 décembre doivent s'inscrire en mairie aux jours et heures de permanences, et ce jusqu'au 30/12/2017 (et non jusqu'au 31 comme les années précédentes).
- Commémoration du 11 novembre, cette année, la cérémonie aura lieu à Manonville.

Manonville, le 10/10/ 2017
Le Maire,
Patrick THIERY